



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur LEFEVERE

Délibération numéro :
2018/065

**Equipement photovoltaïque
de toitures de bâtiments
publics : groupement de
commandes avec le Parc
Naturel Régional des
Grands Causses**

ETAIENT EXCUSES : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

ETAIENT ABSENTS : Barbara OZANEAUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 5 avril 2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018.

Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),

Considérant que dans le cadre du Plan climat Energie Territorial, le Parc Naturel Régional des Grands Causses se propose d'accompagner le développement de l'énergie solaire photovoltaïque en équipant les toitures des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales,

Considérant la proposition de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes, et qu'il convient d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures de bâtiments publics,

Considérant qu'en 2017, une étude de potentiel a été réalisée sur l'ensemble du patrimoine communal identifiant 8 bâtiments adaptés à ce type d'équipement,

Après avis favorable de la Commission Environnement du 13 mars 2018, il est demandé au Conseil municipal :

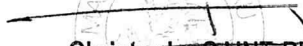
1. D'Approuver le projet d'équipement photovoltaïque de toiture des bâtiments publics,
2. De Désigner coordonnateur du groupement le Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des Grands Causses en lui déléguant les phases techniques et administratives de la passation des marchés publics,
3. D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics Avec le PNRGC définissant les modalités techniques et financières
4. D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant,

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau


Christophe SAINT-PIERRE

